

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023 à 20h00.

Le Conseil Municipal de la Commune d'ENCHASTRAYES, régulièrement convoqué par courrier en date du onze septembre 2023, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, le vingt-six septembre deux-mille- vingt-trois, à vingt heures, sous la Présidence de Monsieur Jacques MARTIN, 1^{er} adjoint.

Étaient présents tous les conseillers municipaux sauf :

M. Albert OLIVERO ayant donné pouvoir à M. Jacques MARTIN, M. Denis ZURCHER ayant donné pouvoir à M. Louis PARENTE, M. ARGENTANO et M. FABRE absents excusés.

Monsieur Julien DESDIER a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

M. MARTIN ouvre la séance.

1. Majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires

M. MARTIN explique que le décret du 26 août permet à la commune d'Enchastrayes de majorer la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Il s'agit d'un moyen d'inciter la remise des logements vacants sur le marché.

En effet, notre commune est confrontée à un déséquilibre marqué entre l'offre et la demande, entraînant des difficultés sérieuses d'accès au logement sur l'ensemble du territoire communal. Pour les résidences secondaires, les communes peuvent décider une majoration de la taxe d'habitation comprise entre 5 et 60%.

Cet outil fiscal mis à disposition des communes touristiques est selon les élus, une pierre importante en faveur de l'habitat à l'année.

M. MARTIN indique que M. OLIVERO avait proposé de fixer le taux à 30%.

Après un tour de table, les élus décident de fixer à 40% la majoration de la part communale de taxe d'habitation pour les logements meublés non affectés à l'habitation principale et les résidences secondaires.

Mme PIGEARD estime qu'il s'agit d'un levier fiscal nécessaire pour débloquent des logements sur le territoire et M. MARTIN espère que cela va permettre de lutter contre les lits froids en trop grand nombre sur notre commune.

M. WALTHER précise que cette recette fiscale est indispensable à la commune qui subit de plein fouet l'inflation.

Les élus votent la délibération à l'unanimité

2. Acquisition foncière terrain autour de l'Orée du bois

M. MARTIN indique que le Maire a réussi à négocier une acquisition foncière amiable des terrains jouxtant le bâtiment de l'Orée du Bois.

Cette acquisition est nécessaire pour la cession du bâtiment car elle va permettre de développer un projet d'habitat sur ce tènement.

Une division de la parcelle permettra à la commune de conserver une partie du foncier en bordure de voirie pour l'enfouissement des containers d'ordures ménagères.

Les élus votent la délibération à l'unanimité

3. Autorisation de déposer un dossier de rénovation thermique du cabinet médical au titre du fond vert

M. MARTIN explique que des travaux de rénovation thermique du cabinet médical sont à l'étude. Une première tranche pourrait être réalisée avec le changement des huisseries et des radiateurs.

Ces travaux sont peut être éligibles au fonds vert. Une demande de subvention va être déposée pour financer ces travaux

Mme PIGEARD et M. WALTHER indiquent que l'ensemble des bâtiments communaux doivent faire l'objet d'une étude thermique et devraient être inscrits sur ce programme.

4. Décision modificative n°1

Monsieur le 1^{er} adjoint explique au conseil municipal qu'il est nécessaire d'apporter quelques modifications au Budget principal pour permettre la réalisation de nouvelles opérations.

Une première opération consiste à finaliser une acquisition de terrain situé au droit du bâtiment communal de l'orée du Bois. En effet, le Maire a trouvé un accord amiable avec les propriétaires du terrain et il convient d'abonder financièrement l'opération 20003 (Achat de terrains) pour permettre la finalisation de cette vente.

La commune s'est également portée candidate pour qu'un projet d'acquisition par préemption SAFER de terrains agricoles présentant un intérêt important sur le Sauze et le Super Sauze. En effet, la commune souhaite conforter le pastoralisme sur la commune et développer les

parcelles à pâturer notamment pour le groupement pastoral de Pra Chabre. Cela permettrait également de maintenir et d'entretenir les milieux ouverts sur notre montagne.

Une seconde opération consiste à la réalisation de travaux au sein du cabinet médical du Sauze. Une première tranche de travaux consiste en la rénovation des huisseries donnant sur l'extérieur pour permettre une meilleure isolation thermique du local.

Les élus valident la délibération à l'unanimité

5. Motion JO 2030

M. MARTIN explique que le Président Renaud MUSELIER a proposé d'accueillir les jeux olympiques d'hiver de 2030 en région PACA associée avec la région Auvergne Rhône Alpes.

Les élus considèrent que l'événement représente une véritable chance pour nos territoires car, au-delà de l'aspect sportif et festif, il doit permettre, de renforcer l'activité sportive. C'est également l'opportunité de donner un second souffle aux infrastructures, et à l'aménagement, de notre territoire tout en bénéficiant d'un bon coup de projecteur.

Les élus votent la motion à l'unanimité

6. Questions diverses

Conflit de voisinage : M. Gotab informe le conseil municipal d'un conflit de voisinage au Villard suite à la réalisation de travaux sur une propriété. Il précise qu'il a tenté une médiation sans succès.

Piscine : M. Parente demande si l'on a reçu le devis pour modifier le volume d'eau du bassin de la piscine en vue de la réalisation d'économie d'énergie et d'eau. L'entreprise sera relancée sur cette question.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Pour le Maire,
Le 1^{er} adjoint,

Jacques MARTIN

